

# Paie et charges sociales– niveau 2



**Durée** : 3 jours (21 heures)

**Participants** Responsable et gestionnaire paie

**Prérequis :**

- Avoir suivi la formation « Paie et charges sociales - niveau 1 » ou
- Avoir une expérience en paie d'au moins 6 mois

**Objectifs :**

- Maîtriser les techniques complexes : garantie du net, régularisation progressive des plafonds, allègements de cotisations
- Valider les déclarations et le paiement des cotisations dans le contexte de la DSN

**Méthode pédagogique :**

Support de formation  
Exposés théoriques et cas pratiques

**Intervenants :**

Cette formation est animée par un consultant spécialisé dans la gestion de la paie

**Contenu :**

- 1. Calculer les cotisations sociales et le prélèvement à la source**
  - Les bases de cotisation (URSSAF, AGIRC ARRCO, prévoyance)
  - La base de la CSG CRDS
  - Le plafond de sécurité sociale : proratisation
  - Le prélèvement à la source
- 2. Rémunérer le temps de travail**
  - Maîtriser la notion de temps de travail effectif et les limites de la durée de travail
  - Payer les heures supplémentaires (contingent, majoration, RCR) et les heures complémentaires
  - Régime social et fiscal
- 3. Les absences indemnisées par la Sécurité Sociale**
  - Traiter la subrogation en paie
  - Indemniser les absences médicales avec la garantie du net
- 4. Régulariser progressivement les bases de cotisations**
  - Régularisation mensuelle des bases de cotisations
  - La réduction générale de cotisation patronale
  - Régulariser les cotisations d'allocation familiale et de maladie
- 5. Calculer la dernière paie**
  - Vérifier les limites d'exonération des indemnités de rupture
  - Etablir une paie de solde de tout compte (plafond, allègement)
- 6. Le paiement des charges et la DSN**
  - Les seuils d'effectifs et le paiement des charges
  - La DSN : périmètre, vérifications à effectuer

